



Crédit auteur : Mecanic Vallée  
Site de Ratier Figeac

## AVIS - CONTRIBUTION AU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014 -2020

### *Editorial du Président*

#### *L'anticipation du CESER*

En six mois, nous avons rassemblé dans onze bassins d'emplois, plus de 1300 responsables économiques, sociaux, associatifs, la communauté enseignante et scientifique pour faire la pédagogie des enjeux de la période 2014-2020 et apporter une contribution aux politiques de la France, des collectivités et de l'Europe.

Les enjeux de l'accessibilité par des infrastructures modernes, rapides et sécurisées (routes et rail) comme le haut débit et le numérique conditionnent le développement économique, la création de richesses, donc d'emplois.

Le rééquilibrage régional, des politiques contractuelles avec les villes de la région à l'échelle des 16 bassins d'emploi, ainsi que le renforcement de l'offre de formation en matière d'enseignement supérieur et de recherche doivent être au cœur de ces politiques, avec la métropole toulousaine comme tête de réseau.

Le soutien à une économie de production par filière renforcée par l'innovation et le transfert de technologie est la contribution de Midi-Pyrénées aux différents plans industriels de la France.

L'agriculture et l'agroalimentaire doivent être au cœur du redressement productif pour arrêter d'importer de 45 à 80% des produits que nous consommons (bœuf, porc, poulet...).

Savoir travailler ensemble, au niveau local, comme au niveau régional, dans le respect des fonctions de chacun est aussi un facteur d'efficacité et de croissance.

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Midi-Pyrénées



CESER Midi-Pyrénées  
18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tel : 05 62 26 94 94  
Fax : 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-mip.fr  
www.ceser-mip.fr

**AVIS – CONTRIBUTION AU CONTRAT DE PLAN  
ÉTAT-REGION 2014 -2020  
24 OCTOBRE 2013**



Claude DUPUY

Dans cet avis, le CESER souligne préalablement que depuis la création des Contrats de plan État-Région en 1984, puis des Contrats de projets en 2007 (CPER), il a toujours manifesté un grand intérêt pour cette politique innovante de contractualisation de moyens dans la durée entre l'État, la Région. L'enveloppe financière contractualisée entre l'Etat et le Conseil Régional pour la période 2007-2013 s'est élevée à **1121,779 M€**. (État : 522,929 M€ et Conseil Régional : 598,850 M€). Pour la première fois, la participation financière du Conseil Régional a été supérieure à la participation de l'Etat.

Alors que le 6<sup>ème</sup> contrat de ce type arrive à échéance, le CESER continue d'observer que les disparités territoriales restent particulièrement marquées en Midi-Pyrénées, entre la métropole Toulousaine et le reste de la région. Il constate que certaines Collectivités ont de plus en plus de difficultés financières pour répondre aux besoins de leur population et développer des projets d'avenir, d'où le besoin d'intensifier les politiques publiques pour un indispensable rééquilibrage infrarégional.

L'année 2013 marque la fin du cycle des politiques contractualisées avec l'Etat, à travers le CPER 2007-2013, et avec l'Union européenne à travers la génération de Fonds structurels 2007-2013. La future contractualisation Etat-Région intervient dans un contexte économique et social dégradé (arrêt de la croissance économique, augmentation massive du chômage et de la précarité, politiques d'austérité budgétaire), ainsi que dans une période de réformes institutionnelles (Acte III de la décentralisation).

Le CESER a consulté les acteurs locaux des 11 grands bassins d'emplois de Midi-Pyrénées (Foix, Rodez, Millau, Toulouse, Auch, Cahors, Figeac, Tarbes, Albi, Castres-Mazamet, Montauban), afin de mieux connaître leurs projets et contribuer à trouver des réponses pour faire face aux besoins de leurs territoires. Pour le CESER, ces réunions (1 300 participants) ont démontré la nécessité de mettre en avant les acteurs socio-économiques et associatifs des territoires et de soutenir des structures comme les Conseils de développement des Pays.

## **L'Etat propose que les nouveaux CPER soient construits autour de cinq thématiques :**

1. l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation,
2. les filières d'avenir et l'usine du futur,
3. la mobilité multimodale,
4. la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique,
5. la transition écologique et énergétique.

Dans les futurs contrats, l'emploi devrait être abordé de manière transversale dans les cinq thématiques proposées et «les contrats et plans régionaux de développement des formation professionnelles seront articulés aux CPER ».

Pour le CESER, les premières instructions qui délimitent les domaines d'action du futur CPER proposent un cadre bien trop réducteur pour favoriser le développement des territoires.

Il demande qu'il y ait une cohérence entre les interventions publiques portées par l'Etat en région et les Collectivités, et celles portées par l'Union européenne. Pour autant, il souhaite, bien qu'en partie complémentaire aux Fonds structurels, que le futur CPER puisse soutenir des domaines d'intervention qui répondent à des enjeux de développement régionaux mais qui ne seraient pas retenus comme des objectifs communautaires.

## **L'identification par le CESER des enjeux de la nouvelle contractualisation Etat-Région**

### **Ils sont au nombre de cinq :**

1. Equilibrer le territoire avec un développement social harmonieux (emploi, santé, logement) ;
2. Valoriser territorialement l'enseignement supérieur et la recherche ;
3. Assurer les conditions à une localisation de la production ;
4. Garantir l'accès au territoire et assurer la mobilité matérielle et immatérielle au sein des territoires ;
5. Soutenir la transition écologique et énergétique.

## Les principales propositions du CESER

- Permettre une concertation avec tous les acteurs en région qui doit être un préalable à l'élaboration du CPER ;
- Assurer une contractualisation unique, entre l'Etat et la Région ;
- Conforter le pilotage du CPER par l'Etat et la Région ;
- Garantir une cohérence et une transparence des différentes sources de financement au projet régional entre le CPER et les fonds structurels ;
- Favoriser les porteurs de projets au niveau des territoires en leur assurant une ingénierie ;
- Apporter des aides différenciées en fonction des territoires ;
- Réhabiliter l'approche territoriale en renforçant la gouvernance. Elle doit s'appuyer sur les acteurs économiques, sociaux et associatifs pour élaborer de vrais projets de territoire ;
- Associer le CESER à l'appréciation du Contrat à travers le suivi et l'évaluation du CPER. Le CESER souhaite continuer à jouer son rôle de représentant de la société civile organisée dans le cadre du CPER 2014-2020, de la concertation jusqu'à ses évaluations.

### Des propositions thématiques en particulier, il s'agit des propositions élaborées par l'ensemble des commissions

- Le développement d'une Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) dans l'ensemble des bassins d'emploi ;
- Le renforcement de la politique de contrats de sites d'enseignement supérieur et de recherche, éléments de développement et d'aménagement des territoires de la région ;
- Le soutien accru aux filières de premiers plans que sont l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme, et qui ont comme particularités des implantations territoriales, des activités non délocalisables, de la valorisation et des synergies avec les autres acteurs économiques ;
- La réalisation de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'inscrivant dans les interconnexions européennes Atlantique-Méditerranée et inter métropoles.
- Achever avant 2020 le désenclavement des bassins d'emplois (Toulouse – Castres – Rodez – Auch...)

Le CESER émettra une seconde contribution lors du premier semestre 2014 une fois que les contours du CPER 2014-2020 seront précisés et que les stratégies de l'Etat et de la Région seront connues.